

DRA110 - Activités et biens de l'entreprise

Présentation

Prérequis

Public:

Collaborateurs des services administratifs, financiers, commerciaux, comptables et juridiques des entreprises.

Dirigeants d'entreprise.

Elèves de la troisième année de la licence "Droit appliqué à l'entreprise".

Conditions d'accès:

Il est **vivement conseillé** d'avoir le niveau de l'unité d'enseignement "Présentation générale du droit" (DRA001) et de l'unité d'enseignement "Initiation aux techniques juridiques fondamentales" (DRA002) ou posséder de bonnes connaissances de base en droit des affaires.

Objectifs pédagogiques

- Étudier les règles propres aux activités civiles et commerciales et appréhender le statut de l'artisan, du commerçant, de l'EIRL et du micro-entrepreneur et des professions libérales.
- Comprendre le régime juridique des biens intégrant le patrimoine de l'entreprise.
- Étudier le régime juridique des opérations portant sur le fonds de commerce.
- Analyser le régime juridique du bail commercial.
- Appréhender les mécanismes de protection de la propriété industrielle.

Programme

Contenu

Titre I : L'exercice d'activités professionnelles

Chapitre 1 : Les activités civiles et les activités commerciales

I.- Présentation des activités et conséquences de la distinction

II.- La réalisation des activités professionnelles

Chapitre 2 : L'entrepreneur individuel

I.- Responsabilité de l'entrepreneur individuel

II.- Constitution et fonctionnement de l'entreprise individuelle

III.- L'entrepreneur individuel micro-entrepreneur

Chapitre 3 : Les professionnels commerçants

I.- Définition du commerçant

II.- Les activités du commerçant

Chapitre 4 : Les autres professionnels de l'activité commerciale

I.- Artisans

II.- Agriculteurs

III.- Professionnels ayant une activité libérale

IV.- Conjoint du chef d'entreprise travaillant dans l'activité familiale

V.- Gérant mandataire

Titre II : Les biens de l'entreprise

Mis à jour le 12-02-2024



Code : DRA110

Unité d'enseignement de type mixte

6 crédits

Volume horaire de référence (+/- 10%) : **50 heures**

Responsabilité nationale :

EPN14 - Droit et immobilier / 1

Contact national :

EPN 14 - Droit

2 rue Conté

75003 Paris

Roza Ait medri

par_cnam.droit@lecnam.net

Chapitre I : Les biens meubles et immeubles de l'entreprise

I.- Définitions et classifications

II.- Droit de propriété et ses démembrements

III.- Garanties

Chapitre II : Le fonds de commerce

I.- Définition

II.- Notion de fonds de commerce

III.- Exploitation du fonds de commerce

IV.- Disposition du fonds de commerce

V.- Autres constructions juridiques inspirées du fonds de commerce : fonds libéral, fonds artisanal, fonds électronique

Chapitre III : Le bail commercial

Introduction

I.- Domaine d'application du bail commercial

II.- Régime juridique du bail commercial

III.- Renouvellement du bail commercial

Chapitre IV : La propriété industrielle

I.- Introduction

II.- Brevets d'invention

III.- Marques

IV.- Les dessins et modèles

Modalités de validation

- Examen final

Description des modalités de validation

Examen final organisé en deux parties. La première partie portera sur trois questions de cours à traiter en 30 minutes sans documents autorisés. La seconde partie consistera en un cas pratique à réaliser en 90 minutes à l'aide des Codes de commerce et civil.

Bibliographie

Titre	Auteur(s)
Droit commercial, éd. Dalloz	G. DECOCQ
Droit commercial: droit interne et aspects de droit international, éd. LGDJ	J. MESTRE et M.-E. TIAN-PANCRAZI
Droit commercial et des affaires, éd. Gualino	M. MENJUCQ
Droit commercial: activités commerciales, commerçants, fonds de commerce, concurrence, éd. Montchrestien	F. DEKEUWER-DEFOSSEZ et E. BLARY-CLEMENT
Droit commercial et des affaires, éd. Sirey	D. LEGEAIS

Traité de droit commercial, t. 1, vol. 1, éd. L.G.D.J.

L. VOGEL

Droit commercial, éd. Litec

Y. REINHARD et S.
THOMASSET-PIERRE

Actes de commerce, commerçants, fonds de commerce, éd.
Dalloz

S. PIEDELIEVRE

Droit commercial, éd. Gualino

A. BRAUD

Master droit de l'entreprise. Théorie et pratique du droit des
affaires

J-P BRANLARD et M-B
SALGADO